



# Durcisseur pour vitrificateur VA28

Date 22.05.2023

FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 1 - 11

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

- 1.1 **Identificateur de produit :** | **Durcisseur pour vitrificateur extra-mat VA28**
- 1.2 **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.**  
**Usage du produit** | **Vitrificateur pour revêtement en béton ciré.**
- 1.3 **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.**  
**Raison social** | **Vone Industry sarl**  
**11 ch. des Pontets**  
**1212 Grand-Lancy**  
**Tél. 022 794 90 94**  
**Adresse e-mail du responsable de FDS** | **info@voi.ch**
- 1.4 **Numéro d'appel d'urgence.**  
Tox Info Suisse CH-8028 Zurich  
+41(0)44 251 51 51 / Speed calling: 145

## RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1. **Classification de la substance ou du mélange**  
Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.  
Toxicité aiguë par inhalation, Catégorie 4 (Acute Tox. 4, H332).  
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 (Skin Sens. 1, H317).  
Toxicité pour certains organes cibles (Exposition unique), Catégorie 3 (STOT SE 3, H335).
- 2.2 **Éléments d'étiquetage**  
Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) et ses adaptations.  
**Pictogrammes de danger**  
**Mention d'avertissement : ATTENTION**



GHS07



# Durcisseur pour vitrificateur VA28

Date 22.05.2023

FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 2 - 11

## Identificateur du produit :

CAS 160994-68-3 POLYISOCYANATE ALIPHATIQUE

## Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H332 Nocif par inhalation.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Conseils de prudence - Généraux :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.

## Conseils de prudence - Prévention :

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/ ...

## Conseils de prudence - Intervention :

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...

## Conseils de prudence - Elimination :

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une déchetterie (contacter la collectivité locale).

## 2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)  $\geq 0.1\%$  publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 59 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>. Se référer à la rubrique 3 Pour identifier les substances concernées.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n°1907/2006.

Le mélange ne contient pas de substances  $\geq 0.1\%$  présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.



# Durcisseur pour vitrificateur VA28

Date 22.05.2023

FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 3 - 11

## RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges - Composition :

Description : Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux

Identification	Mélange de :	Classification (CE ) 1272/2008	Nota	%
INDEX: Z303 CAS: 160994-68-3	POLYISOCYANATE ALIPHATIQUE	GHS07 Wng Skin Sens. 1B, H317 Acute Tox. 4, H332 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412	1	50 <= x % < 100

### Limites de concentration spécifiques et estimation de la toxicité aiguë

Identification	Mélange de :	Limites de concentration spécifiques	ETA
INDEX: Z303 CAS: 160994-68-3	POLYISOCYANATE ALIPHATIQUE		inhalation: ETA = 1.5 mg/l 4h (poussière/ brouillard)

### Informations sur les composants :

(Texte complet des phrases H: voir la rubrique 16)

## RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.  
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

#### En cas d'ingestion :

Ne rien faire absorber par la bouche.

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.



# Durcisseur pour vitrificateur VA28

Date 22.05.2023

FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 4 - 11

---

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

---

## RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

### 5.1. Moyens d'extinction

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Eau pulvérisée ou brouillard d'eau

Mousse

Poudres polyvalentes ABC

Poudres BC

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité

Porter un appareil de protection respiratoire.

---

## RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

#### Pour les non-secouristes

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

#### Pour les secouristes

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés

(Se référer à la rubrique 8).

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.



# Durcisseur pour vitrificateur VA28

Date 22.05.2023

FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 5 - 11

## RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange. Les personnes qui ont des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent en aucun cas manipuler ce mélange.

Prévoir également des appareils de protection respiratoires pour certains travaux de courte durée, à caractère exceptionnel, ou pour des interventions d'urgence.

Dans tous les cas, capter les émissions à la source.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

### Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

#### Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Le sol des locaux sera imperméable et formera une cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

#### Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée n'est disponible.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

#### Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

#### Protection des mains

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme EN ISO 374-1. La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.



# Durcisseur pour vitrificateur VA28

Date 22.05.2023

FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 6 - 11

Type de gants conseillés :

Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))

PVA (Alcool polyvinylique)

Protection du corps

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés. Type de vêtement de protection approprié :

En cas de fortes projections, porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN14605/A1 pour éviter tout contact avec la peau.

En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034/A1 pour éviter tout contact avec la peau.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

### **Protection respiratoire**

Eviter l'inhalation des vapeurs.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter un appareil de protection respiratoire appropriés et agréés.

Filtre(s) anti-gaz et vapeurs (Filtres combinés) conforme(s) à la norme NF EN14387/A1 :

- A1 (Marron)

## RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Physique :	Liquide visqueux
Couleur	Transparent
Odeur	Seuil olfactif > Non précisé.
Point/intervalle de fusion :	
Point d'ébullition	Non précisé.
Point de congélation :	Non précisé.
Point/intervalle de congélation :	Non précisé.
Inflammabilité	
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non précisé.
Méthode de détermination du point d'éclair :	
Température d'auto-inflammation	
Point/intervalle d'auto-inflammation :	Non précisé.
Température de décomposition	
Point/intervalle de décomposition :	Non précisé.
PH à 20 degrés	Non précisé
Viscosité cinématique à 20 ° C	
Viscosité : Non précisé.	
Méthode de détermination de la viscosité :	
Solubilité	
Hydrosolubilité :	Diluable.
Méthode de détermination de la solubilité dans l'eau :	
Liposolubilité :	Non précisé.



# Durcisseur pour vitrificateur VA28

Date 22.05.2023

FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 7 - 11

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Non précisé.
Méthode de détermination du coefficient n-octanol/eau :	
Pression de vapeur	
Pression de vapeur (50°C) :	Non concerné.
Densité et/ou densité relative	
Densité :	> 1
Méthode de détermination de la densité :	
Densité de vapeur relative	
Densité de vapeur :	Non précisé.

## 9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée n'est disponible.

### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

### 10.4. Conditions à éviter

le gel

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

Monoxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)



# Durcisseur pour vitrificateur VA28

Date 22.05.2023

FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 8 - 11

## RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central.

Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Nocif par inhalation.

Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Des effets irritants peuvent altérer le fonctionnement du système respiratoire et être accompagné de symptômes tels que la toux, l'étouffement et des difficultés respiratoires.

Peut entraîner une réaction allergique par contact cutané.

POLYISOCYANATE ALIPHATIQUE (CAS: 160994-68-3)	Orale	DL50 > 2000 mg/kg poids corporel/jour Espèce : Rat
	Cutanée	DL50 > 2000 mg/kg poids corporel/jour Espèce : Rat
	Par inhalation (Poussières/brouillard) :	CL50 = 1.5 mg/l Espèce : Rat Autres lignes directrices Durée d'exposition : 4 h

### 11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

## RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

### 12.1. Toxicité

#### 12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.



# Durcisseur pour vitrificateur VA28

Date 22.05.2023

FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 9 - 11

---

## 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

## 12.7. Autres effets néfastes

---

## RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

La gestion des déchets doit se faire sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, notamment sans créer de risques pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore. Recycler ou éliminer les déchets conformément aux législations en vigueur, par un collecteur ou une entreprise agréée.

Éviter toute contamination du sol ou de l'eau avec les déchets.

Ne pas éliminer ces derniers dans l'environnement.

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

#### **Emballages souillés :**

Vider complètement le récipient avant élimination.

Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre les emballages souillés à un éliminateur agréé.

---

## RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

- 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
- 14.4. Groupe d'emballage
- 14.5. Dangers pour l'environnement
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur



# Durcisseur pour vitrificateur VA28

Date 22.05.2023

FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 10 - 11

---

## RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

### 15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2021/643 (ATP 16)

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2021/849 (ATP 17)

Le mélange ne contient pas de substance soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 :

<https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach>.

Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

---

## RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

#### Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Abréviations :

DL50 : La dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50% au cours d'une période donnée.

CL50 : La concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée.

CE50 : La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

CEr50 : La concentration efficace de substance qui provoque 50% de réduction du taux de croissance.

NOEC : La concentration sans effet observé.

REACH : Enregistrement, évaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques.



## Durcisseur pour vitrificateur VA28

Date 22.05.2023

FICHE DE DONNÉES DESÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No.1907/2006

Page no 11 - 11

---

UFI : Identifiant unique de formulation.

STEL : Short-term exposure limit

TWA : Time Weighted Averages

VLE : Valeur Limite d'Exposition.

VME : Valeur Moyenne d'Exposition.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse ( Water Hazard Class).

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative